

Accueil > Textes non codifiés > Ordonnance

Ordonnance n. 9.256 du 12/05/2022 portant modification des articles 6 et 7 de l'Ordonnance Souveraine n° 3.573 du 11 mai 1966, modifiée, portant application de la loi n° 797 du 18 février 1966 relative aux sociétés civiles, modifiée
(Journal de Monaco du 20 mai 2022).

Vu l'article 68 de la Constitution ;

Vu la loi n° 797 du 18 février 1966 relative aux sociétés civiles, modifiée ;

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 3.573 du 11 mai 1966 , modifiée, portant application de la loi n° 797 du 18 février 1966 , modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 mai 2022 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Article 1er .- *(Voir l'article 6 de l'ordonnance n° 3.573 du 11 mai 1966).*

Article 2 .- *(Voir l'article 7 de l'ordonnance n° 3.573 du 11 mai 1966).*

Article 3 .- Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.